

## RÉSOLUTIONS POUR LE CDS DU 3 AVRIL 2017

### **RÉSOLUTION :**

#### ADOPTION DU PLAN D'ACTION ENFANCE-FAMILLE

CONSIDERANT la résolution prise au Comité de développement social du 20 juin 2016 donnant le mandat au Comité enfance-famille de réaliser sa planification stratégique ;

CONSIDÉRANT la planification stratégique effectuée par le Comité enfance-famille depuis septembre 2016 ;

CONSIDERANT que le Comité enfance-famille a réalisé son bilan triennal 2014-2017 ;

CONSIDERANT que le Comité enfance-famille a confirmé et ajusté les objectifs reliés au plan d'action en petite enfance ;

CONSIDERANT que le Comité enfance-famille a élargi son plan d'action afin d'inclure les enfants de 0-17 ans, et ce, dans l'objectif de travailler la réussite éducative pour tous ;

CONSIDERANT les travaux et les recommandations du Comité d'évaluation ;

QUE le plan d'action en petite enfance 2017-2018 soit déposé en date du 13 avril 2017 en vue d'obtenir du financement d'Avenir d'enfants :

Ce plan d'action inclut la description et le budget reliés à 8 actions portées par : la Maison des Familles de Mercier-Est, le Service des Loisirs Ste-Claire, la Bibliothèque Mercier et Solidarité Mercier-Est.

Il inclut également les frais de coordination et d'administration du fiduciaire, Solidarité Mercier-Est.

QUE le Comité de développement social ait la responsabilité de suivre les travaux de ce plan.

L'adoption du plan d'action 2017-2018 est proposée par \_\_\_\_\_ et appuyée par \_\_\_\_\_.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**RESOLUTION :**

SAINES HABITUDES DE VIE

CONSIDERANT le plan d'action adopté le 5 avril 2016 et déposé à Québec en forme ;

CONSIDÉRANT que les SHV sont une priorité transversale dans le plan d'action intégré de SME ;

CONSIDERANT que SME a déjà invité un professionnel du CIUSS afin de faire une présentation lors de l'ARM du 12 avril 2017 ;

QU'une définition locale des SHV soit développée suite à la présentation du CIUSSS lors de l'ARM du 12 avril.

QUE les partenaires intéressés se rencontrent après l'ARM du 12 avril afin d'échanger sur le contenu et la forme du document qui sera produit en vue d'influencer les décisions en SHV au niveau municipal et institutionnel.